

## Le chef-d'œuvre inconnu de la grande-rue Saint-Michel

« Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde ; c'est donc dépasser son droit que le détruire<sup>(1)</sup> ».

Certains éléments essentiels de notre patrimoine architectural, historique et culturel, telle l'ancienne maison d'arrêt de la grande-rue Saint-Michel, demeurent injustement méconnus. D'évidentes raisons expliquent cette lacune : sa fonction initiale et ses murs d'enceinte qui la dérobaient aux regards du passant. Aujourd'hui, cette relative ignorance hypothèque sa survie. Lors des opérations « portes ouvertes » des Journées européennes du patrimoine des précédentes années, les Toulousains ont pourtant montré leur intérêt pour elle, formant de longues files d'attente devant ses murs pour la visiter.

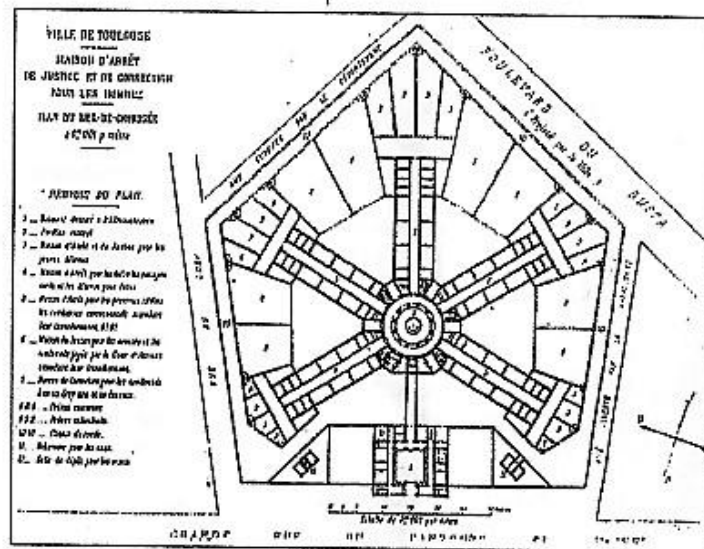
Cet ensemble monumental toulousain fut réalisé entre 1862 et 1870 par l'architecte Jacques Esquié qui reçut pour l'ensemble de son œuvre un second prix à l'exposition universelle de Paris en 1867. Il y a dix ans déjà, nous avons alerté les *Toulousains de Toulouse* sur l'impérieuse nécessité de sauvegarder ce chef-d'œuvre du patrimoine toulousain<sup>(2)</sup>. À l'heure actuelle (novembre 2010), son sort en attente de décision au plus haut niveau reste toujours aussi préoccupant. Depuis dix ans, les projets la concernant n'ont pas été suivis d'effets concrets. Le plus abouti, le plus ambitieux, celui du cabinet Atlante dirigé par Richard Edwards<sup>(3)</sup>, concernait une résidence internationale faisant collaborer artistes et scientifiques. En janvier 2003, les 528 détenus ont été transférés à Seysses, la nouvelle maison d'arrêt, et en octobre 2009, les derniers occupants, une trentaine d'hommes en semi-liberté, ont déménagé à leur tour. Conçue pour 400 détenus, la prison Saint-Michel en abritait bien plus (bien trop) au XX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, le ministère de la Justice veut vendre rapidement cet extraordinaire ensemble carcéral totalement désaffecté ; la Mairie se propose

(1) V. Hugo, *Littérature et philosophie mêlées*, Paris, 1834.

(2) O. Boucaud, Patrimoine à vendre, *L'Autre*, décembre 2000, p. 304-310. Nous renvoyons les lecteurs à cet article pour une analyse plus complète de l'édifice, donnant ici l'état actuel du dossier concernant sa sauvegarde.

(3) Projet des chargés de mission Richard Edwards et Sylvie Couralet, choisis par la municipalité de Toulouse pour l'étude du projet de transformation de l'ancienne prison Saint-Michel en espace culturel d'envergure internationale en 2004-2006.



J. Esquié, plan de la maison d'arrêt (Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1868).

de l'acquérir, mais ne pourra le faire<sup>(4)</sup> (face aux propositions financièrement bien plus élevées des promoteurs immobiliers) que si l'ensemble, ne pouvant être détruit une fois protégé en tant que monument historique<sup>(5)</sup>, lui est proposé à un prix acceptable<sup>(6)</sup>. En 2002, le ministère de la Justice se disait prêt à céder le bâtiment pour 750 000 euros. Pierre Cohen craint une nouvelle estimation qui pourrait faire grimper le prix «entre 18 millions et 25 millions d'euros». Car les promoteurs sont alléchés, non par la prison, mais par la parcelle de deux hectares, bien située dans un faubourg populaire, à quelques minutes du centre-ville » (Stéphane Thépot, « La prison de Toulouse peut-elle devenir un lieu culturel? », *Le Monde*, 1/10/2010).

### Un édifice original, modèle de fonctionnalisme architectural

La prison de Toulouse fut conçue en réponse à la circulaire ministérielle du 13 mai 1854 demandant aux préfets d'appliquer la séparation des

(4) Une délibération municipale, votée le 24 septembre 2010, «réaffirme l'intention» de la ville d'acheter la prison, si le prix lui convient.

(5) Le 28 août 2010, le Comité de quartier Saint-Michel a fait une demande de protection au titre de monument historique de l'ensemble des bâtiments d'origine, sauf les murs d'enceinte : le dossier a été renvoyé cet été, et toute la commission (CRPS) elle-même ajournée, par décision préfectorale ce 15 octobre 2010.

(6) La municipalité de Toulouse s'est portée acquéreur au prix fixé il y a dix ans (avec une petite réévaluation).

détenus par catégories, pour éviter la contagion morale. En tant qu'architecte du département, Jacques Esquié signa son projet de construction de la nouvelle maison d'arrêt de justice et de correction le 14 août 1855. Toutefois, par manque de ressources financières l'adjudication ne fut passée que le 30 décembre 1861 et, ensuite, les travaux furent régulièrement retardés pour la même raison. Rationaliste, l'architecte a pourtant réalisé un tour de force en donnant un édifice parfaitement adapté à sa fonction et doté d'une grande monumentalité sans entraîner de dépenses excessives. La maison d'arrêt de Toulouse a en effet coûté au département deux fois moins que ses semblables soit 2 000 francs par détenu terrain et mobilier compris. À la fin de la guerre franco-prussienne, en janvier 1871, la prison enfin achevée fut mise à disposition de l'intendance militaire pour les malades et blessés de l'armée. En septembre 1871, cinq ou six cents malades y étaient encore logés.

La prison du XIX<sup>e</sup> siècle, née de réflexions internationales initiées dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, se voulait plus juste, plus humaine, plus efficace. Les conditions de détention devaient désormais assurer hygiène et salubrité au détenu afin de lui permettre de s'amender et de retrouver sa place dans la société. La formation, le travail, l'hygiène, la religion et surtout une architecture bien conçue devaient permettre cette salvatrice conversion. L'architecte Esquié parlant de son œuvre en cours d'exécution expliquait à l'Académie des sciences de Toulouse ces nouvelles doctrines :

« Le cœur s'émue du nombre des victimes que font annuellement l'ignorance et la misère. S'il n'est pas permis de détruire entièrement ces deux causes de tant de méfaits, il est toujours possible de combattre chez ceux qui les épient, l'ignorance par l'instruction, la misère par l'éducation professionnelle et le travail ». J. J. Esquié, *Mémoire de l'Académie des Sciences... de Toulouse*, 1868.

L'édifice toulousain s'inspire du grand modèle donné par la prison de Cherry Hill à Philadelphie (dans l'état de Pennsylvanie). Une déléation française envoyée aux États-Unis pour enquêter sur les prisons revint convaincue de la supériorité de ce système dit philadelpheien ou pennsylvanien<sup>(7)</sup> et influença l'« *Instruction et programme pour la construction des maisons d'arrêt et de justice* » adressée par le ministre de l'Intérieur aux préfets en 1841 (Paris, 66 p.). Un *Atlas de plans de prisons cellulaires*<sup>(8)</sup>, modèles idéaux, mais non construits, accompagnait le texte de prescriptions théoriques.

Le modèle philadelpheien a inspiré des variations innombrables de plans centrés, radiants (ayant d'une à six ou sept ailes) ou radioconcen-

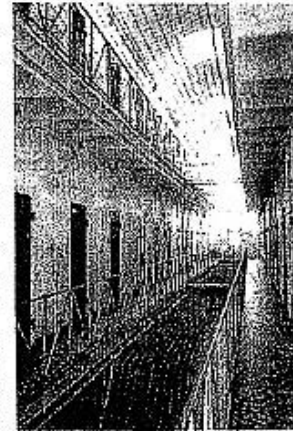
(7) *Rapport sur les pénitenciers aux États-Unis*, 1836. Cette déléation comprenait notamment Alexis de Tocqueville et l'architecte Abel Blouet.

(8) Par les architectes Abel Blouet, Harou-Romain fils et Hector Horeau.

triques que leur extraordinaire beauté formelle caractérise. Il n'existe pas deux réalisations semblables, chaque ensemble résulte du travail spécifique d'un architecte en collaboration avec les hommes de loi. Le dessin est dicté par les moyens et nécessités locales spécifiques : forme du terrain, matériaux, techniques, finances, nombre de détenus pour chaque catégorie. L'ancienne maison d'arrêt de Toulouse présente un plan en étoile à cinq branches : de la rotonde centrale abritant la surveillance partent les cinq quartiers de détention affectés chacun à un type de détenus. Chaque bâtiment de la détention est conçu selon le système dit de la « nef » où un couloir central voûté en berceau, montant de fond sur toute la hauteur du bâtiment, dessert les étages au moyen de galeries en surplomb. Ce système dérivé du célèbre panoptique de Bentham permet une économie optimale puisque de la rotonde un seul surveillant contrôlait toute la circulation des cinq bâtiments ainsi que les promenoirs ménagés entre eux.

Dans le projet initial, la rotonde centrale de la détention abritait en son centre l'autel, établi au-dessus d'une petite sacristie dominant elle-même la guérite du surveillant. Des tribunes eussent permis aux divers détenus des cinq quartiers rayonnants de la détention de suivre ensemble, mais séparément la messe. La religion, on l'a dit, se trouvait au cœur du processus de rédemption, de réhabilitation du délinquant. Mais, par économie, un autel a simplement été établi au rez-de-chaussée de la rotonde dont la coupole reçut le décor peint de ciel étoilé fréquent dans les églises du temps. Au plan symbolique, l'étoile de la détention ne possédait qu'une seule perspective, qu'une seule issue : cette rotonde siège du pouvoir humain placé sous la présence et la haute autorité divine.

Des dortoirs, des réfectoires et des ateliers communs, selon les consignes ministérielles du début du Second Empire, avaient ici remplacé les cellules individuelles d'isolement du modèle philadelpheien qui s'était révélé inhumain et cause de nombreux suicides. Au sous-sol se trouvaient les calorifères, pour éviter tout risque d'incendie et des systèmes d'aération permettaient, en été, de maintenir une fraîcheur salubre. Chaque quartier possédait des bains. Ces aménagements rares chez les particuliers peu fortunés à cette date semblaient un luxe excessif, voire un peu scandaleux, mais l'hygiène et la salubrité étaient désormais impératives.



La « nef », couloir montant de fond, d'un des cinq bâtiments rayonnants de la détention (cl. O. Foucault, 2003).

municipales et départementales trouveraient là une solution exemplaire à leur nécessaire extension, mais elles ne sont pas les seules.

Étant donné la vaste campagne de ventes (hélas souvent suivies de destructions) engagée actuellement par le ministère de la Justice, il ne restera bientôt plus beaucoup d'exemples de qualité d'un épisode essentiel de l'histoire sans fin et toujours sans solution satisfaisante et définitive, celle des crimes et châtiments<sup>(11)</sup>. L'autre chef d'œuvre d'Esquié, le centre hospitalier Gérard-Marchant a été depuis peu inscrit sur la liste des monuments historiques<sup>(12)</sup>, mais demeure peu visitable. L'ancienne prison, libérée de ses murs, doterait la ville de Toulouse d'un atout majeur : un patrimoine architectural désormais sans conteste des plus remarquables et attractifs.

ODILE FOUCAUD

*Maître de conférences, HDR en histoire de l'art, université Paul-Valéry, Montpellier*

#### Références

Esquié Jacques-Jean, Les nouvelles prisons de Toulouse – Système pénitentiaire dans les prisons départementales. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 6<sup>e</sup> série, T. VI, 1868, p. 313-330, 1 planche (plan).

Foucaud Odile, *Jacques-Jean Esquié, architecte de fonction toulousain, 1817-1884*. Catalogue d'exposition, Toulouse, musée Paul-Dupuy, 1992.

Foucaud Odile, Iconographie de l'architecture. La prison française du XIX<sup>e</sup> siècle, dernier avatar du couvent. *Gazette des Beaux-Arts*, novembre 1997, p. 195-214.

(11) En 2009 le ministère vendait les deux prisons de Lyon, Saint-Paul et Saint-Joseph (détruite), celles de Bourg-en-Bresse, Grasse, Mont-de-Marsan, Nancy, Saint-Denis de la Réunion, etc.

(12) Dans sa séance du 10 octobre 2007, la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites a enfin opté -après 25 ans d'atermoiements- pour la protection au titre de Monument historique de ce chef d'œuvre du XIX<sup>e</sup> siècle.